Département
de la Vendée
Arrondissement
des Sables d'Olonne
Commune
de Notre Dame de Monts

E2

F1 L1

E E

T1 17

0 0

0 0

0 0

9 0

**[1**]

0

## Date de convocation 11 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 19 Envoyé en préfecture le 23/12/2019

Reçu en préfecture le 23/12/2019

Affiché le **2 3 DEC. 2019** — — ID: 085-218501641-20191217-201912102-DE

## Délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 N° 2019.12.102

**Objet** : Modification du service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GRONDIN Raoul, Maire.

<u>Présents</u>: GRONDIN Raoul, MARTIN Michel, BAUD Michel, QUEUDEVILLE Danielle, AURY Marion, RIVALIN Jacky, AURY Martine, ROUSSEAU-DUMARCET Dominique, LAMBERT Dominique, BARD-MARTINET Elisabeth, BERTRAND Jimmy, SIEGFRIED Audrey, BERTHOMÉ Joël, GIRARD Marie-Anne, LAIDIN Daniel, BUCHOU Stéphane.

Excusés: ARNAULT Corinne,

Absent: ROUSSEAU Alain, DUFLOT Christelle

Le quorum est atteint pour délibérer valablement. Michel MARTIN a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°2018.07.062 en date du 03 juillet 2018 par laquelle l'assemblée délibérante avait décidé d'assurer le service de garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns à compter du 03 septembre 2018.

Il rappelle également la délibération n°2019.09.061 en date du 10 septembre 2019 par laquelle des modifications avaient été apportées parmi lesquelles la possibilité de déroger à l'heure d'ouverture réglementaire du service fixée à 07h50 pour déposer son/ses enfant(s) dès 07h30.

Il fait savoir qu'au vue de la fréquentation du service dès 07h30, la Commission « Famille, Solidarité, Education » réunie le 05 décembre 2019 s'est prononcée pour que soit modifiée l'heure réglementaire dudit service pour la fixer à 07h30 et d'adapter la grille tarifaire en prenant en compte ce changement tel que suit :

Périodes	Horaires	Montant en € / enfant
Matin	07h30 à 08h35	1,30 €
Après-Midi	16h30 à 18h45	2,50 €
Journée	07h30 à 08h35 et 16h30 à 18h45	3,50 €

Le Maire propose que soit adopté le changement d'horaire d'ouverture de la garderie périscolaire à l'école publique Les Embruns et la nouvelle grille tarifaire susmentionnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

valide l'ouverture réglementaire de la garderie périscolaire de l'école publique à 07h30,

......

Envoyé en préfecture le 23/12/2019
Affiché le 23/12/2019

ID: 085-218501641-20191217-201912102-DE

- adopte la nouvelle grille tarifaire du service de garderie périscolaire tel qu'il figure ci-dessus,
- fixe l'entrée en vigueur de ses modifications à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2020.
- Indique que les éventuelles futures modifications d'horaires, de fonctionnement ou de tarifs se feront par arrêté municipal.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits.

Ont signé: les membres présents.

Pour copie conforme, en mairie,
Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf.
Le Maire, Raoul GRONDIN Signé par : Raoul Grondin Sand Stondin Sing Mellie : Marie de Hotre Dame de Sarl 2019 Sing Mellie : Marie de Sarl 2019 Sing Mellie : Marie de Sarl 2019 Sing Mellie :